



# LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel  
d'information

*Municipalité de Lac-Édouard*

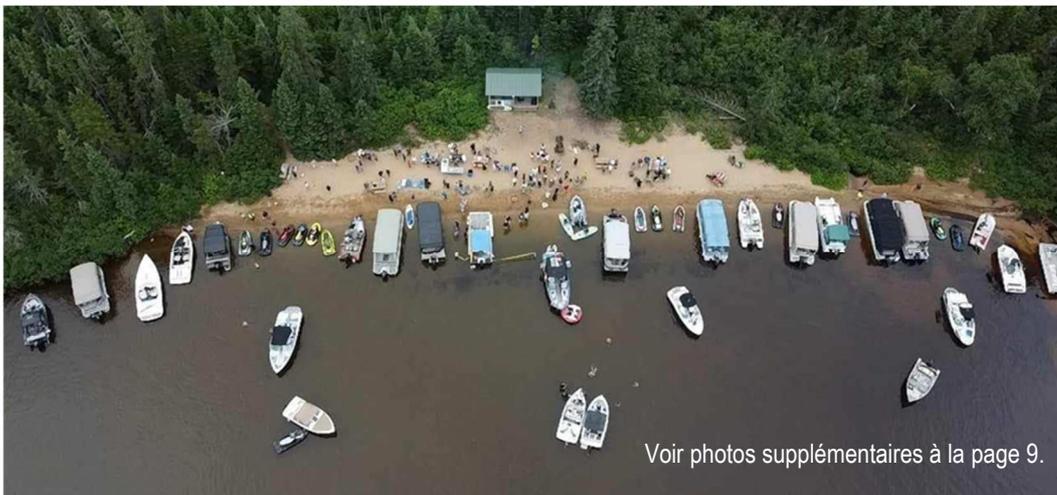
Volume 17 numéro 8

## Fête familiale au Gull Rock

Août 2023

Le samedi 29 juillet dernier, et ce, malgré une température fraîche et peu clémente, l'activité organisée par la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard a connu un immense succès.

*Dans ce numéro :*



Voir photos supplémentaires à la page 9.

En effet, plus de 160 billets furent vendus en vue de participer à cet événement. L'ambiance était à la fête avec le chansonnier Ti-Lou pour animer le groupe. Une planche à pagaie, commanditée par Maximum Marine a fait l'objet d'un tirage au sort, suite à la vente de billets. Le gagnant, monsieur Jean-Michel Picard, a redonné celle-ci à la Coop. Les administrateurs l'ont mise aux enchères afin de récolter plus d'argent. De plus, les gains de tirage de Gilles Cloutier et de Patrick Collins ont été remis à la Coop.

Un grand merci à tous les commanditaires : Concossage Benyco, Distribution Gauthier, Fab Mac, IGA La Tuque, Maximum Marine, Municipalité de Lac-Édouard et Puitbec. Leur contribution a permis d'amasser plus de fonds. En effet, cette activité nous a permis d'amasser des profits de 6 400 \$.

Plusieurs bénévoles ont mis la main à la pâte afin que cette activité soit un succès. Grand merci à Sébastien Beaulieu, Lucille Bergeron, Sonia Cloutier, Vincent Cloutier, Annie Couverture, Louis Frigon, Réjean Frigon, Lisa Gauthier, Coralie Gervais, Guillaume Gervais, Jade Gervais, Maxime Gervais, Pierre Larouche, Marjolaine Leblanc, Isabelle Matte, Patrick Matton, Rémy Morin, Justin Nadeau, et tous les autres, sans lesquels cette fête n'aurait pas pu se tenir.

Merci enfin à tous les participants qui sont venus s'amuser tout en appuyant leur Coop.



## On se revoit l'an prochain !

Fête familiale au Gull Rock	1
Calendrier des activités à venir	2
Cabanon vert réservé aux matières résiduelles	3
Dossier cellulaire	
Dossier Internet Haute Vitesse	
Rapport du maire	4
Août 2023	5
Quai municipal et rampe de mise à l'eau	6
Radio-canada FM à Lac-Édouard	
Lac-Édouard : Rappel aux nouveaux arrivants	
Nouvelle attraction touristique	7
La rentrée scolaire sécuritaire : une responsabilité partagée	8
Des nouvelles de votre Coop	9
Concours : Acheter à la Coop, c'est payant	
Vidange des fosses septiques	10
Cueillette des déchets encombrants	11
Avis de dissolution	
Dépôt pour les branches (Rappel)	
Coordonnées de la Mairie	12
Dates des assemblées municipales pour l'année 2023	
Message important	

## Calendrier des activités à venir

### Août

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables  Cueillette des encombrants

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 8 Conseil municipal 17 h	9 J'ai un rendez-vous pour <b>UNE PRISE DE SANG</b> 8 h 	10	11	12
13	 14	15	16	17	18	19
20	 21	22	23	24	25	26
27	 28	29	Rentrée scolaire 30	31		

### Septembre 2023

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1	2
3	Fête du Travail Fermeture des bureaux municipaux	 5	 6 Voir les détails à la page 11	7	8	9
10	 11	 12 Conseil municipal 17 h	13 J'ai un rendez-vous pour <b>UNE PRISE DE SANG</b> 8 h 	14	15	16



Pour prendre un rendez-vous ayant trait à une prise de sang à Lac-Édouard, veuillez composer le 819-523-4581, **poste 2600**



Dre Amélie Sauvé vient rencontrer ses patient-e-s à son bureau au Centre communautaire.  
Prochains rendez-vous le vendredi 22 septembre et le vendredi 27 octobre.  
Veuillez téléphoner au 819-653-2238 (Mairie) pour prendre un rendez-vous.

## Cabanon vert réservé aux matières résiduelles (Rappel)



Comme nous vous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, sur le chemin Côté se trouve un bâtiment recouvert de tôles vertes. Ce cabanon ne doit servir qu'aux citoyens qui ne sont pas desservis par la cueillette des matières résiduelles.

**Ne sont autorisées à être déposées à cet endroit, que les ordures et les matières recyclables dans des contenants appropriés : déchets : sac foncé; récupération : sac bleu.**

S.V.P. Ne pas surcharger vos sacs à ordures afin d'éviter qu'ils se déchirent.

**LES OBJETS SUIVANTS SONT INTERDITS : MATÉRIAU DE CONSTRUCTION, CHAUFFE-EAU, ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE, ISOLANTS, ÉLECTROMÉNAGERS, ETC.**

**Vous devez les apporter au site de dépôt des déchets à Ville de La Tuque, 1220, chemin des Pionniers, 7 jours sur 7 de 8 h 30 à 16 h 30. C'est gratuit pour les citoyens de Lac-Édouard.**

Nous vous remercions de votre collaboration, Pierre Arseneault, directeur général adjoint

## Dossier Cellulaire

Le dossier concernant le déploiement du réseau cellulaire à Lac-Édouard progresse. Nous avons reçu un courriel hier du président d'Ambra Solutions, le promoteur du projet, qui indiquait : « Il est prévu d'activer le cellulaire avec une première compagnie d'ici la fin de l'année. ». Il parle des ententes concernant l'itinérance nationale, laquelle permet un branchement à un réseau cellulaire partout au Canada, peu importe le nom de votre fournisseur cellulaire. Nous gardons espoir que le cellulaire sera fonctionnel en 2023.



Un autre projet, piloté par Bell Canada, se met en place. Il consiste à couvrir la route 155 Nord de La Tuque à Lac-Bouchette. Une tour cellulaire sera érigée au km 2 de la route du Lac-Édouard couvrant cette partie de la 155 Nord et une partie de la route du Lac-Édouard. Si tout se déroule comme prévu, on devrait assister à l'érection de cette tour en 2023 (les travaux d'aménagement du chemin et de la ligne électrique sont complétés). Nous attendons des confirmations de Bell d'ici quelques mois.

Concernant les informations sur ce qui se passe à Lac-Édouard, nous vous invitons à vous abonner à nos infolettres et à Alerte municipale, via notre site Internet. Vous recevrez Le Tour du Lac à chaque mois en plus de divers renseignements très utiles aux citoyens. Pour ce faire, rendez-vous sur le site de la municipalité à : [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

## Dossier Internet Haute Vitesse :

Dernièrement, des citoyens de Lac-Édouard nous ont interpellés **concernant le fait que le long de certains chemins la fibre optique d'Xplornet (maintenant Xplore) n'est pas installée, notamment les chemins Côté, Lortie et Rondeau.**



Nous nous sommes renseignés auprès du ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, lequel est responsable du déploiement de la fibre optique dans toute la province. **Voici l'explication que nous avons reçue :**

« Au moment de définir la portée du projet Xplore, le projet Ambra n'était pas reconnu comme fournisseur de l'Internet haute vitesse. Par la suite, Ambra a bonifié son projet, et a fait la démonstration que les performances du projet permettent de le qualifier comme de l'Internet haute vitesse (c'est-à-dire 50 Mbps en téléchargement, 10 Mbps en téléversement avec une offre de consommation illimitée). Cette séquence d'événements dans l'octroi des projets fait en sorte que certaines zones seront ultimement desservies par les deux projets. **Par contre, depuis que nous avons la connaissance que le projet Ambra fournit de la haute vitesse, nous n'augmentons pas la portée du projet Xplore pour aller couvrir ces zones car elles sont réputées déjà desservies. ».**

**Il est notamment question ici des chemins Côté, Lortie et Rondeau.**

## Rapport du maire : Août 2023



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

**N.B. Étant donné que nous avons reçu le Rapport financier de notre firme comptable le 24 juillet 2023, je n'ai pu vous présenter mon rapport plus tôt.**

Il me fait donc plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2022.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce, en respectant nos prévisions budgétaires.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des autres membres du Conseil municipal ainsi qu'en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Mélanie Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Héon, adjointe administrative, Suzanne Doyer, préposée à l'entretien ménager, messieurs Pierre Arseneault, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint et agent de développement rural, Daniel Bouvier, inspecteur municipal, Jean-François Lessard, responsable de l'hygiène du milieu et Jason Caron, employé de voirie. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

### Rapport financier

En 2022, nos revenus réalisés se sont élevés à 1 507 975 \$ (budgétés à 913 714 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 1 155 344 \$ (budgétées à 913 714 \$); ceci nous donne un excédent d'exercice de 352 631 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds des Régions et de la Ruralité, volet 2 et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 18 180 \$. De cette somme, nous devons ajouter un montant de 40 000 \$, qui constitue un excédent de fonctionnement affecté, pour un total de 58 180 \$. Comme l'excédent d'investissement est de 86 900 \$, il reste donc un excédent net de 28 720 \$ (86 900 \$ - 58 180 \$).

Pour 2022, nos actifs financiers étaient de 853 516 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 819 732 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de 33 784 \$. Nos actifs non financiers étant de 2 451 944 \$ nous avons, pour 2022, un excédent accumulé de 2 485 728 \$.



## Rapport du maire : Août 2023 (suite)

Notre endettement total net à long terme s'élevait à 708 858 \$, comprenant une obligation de 700 000 \$ prévue pour la construction du nouveau garage, laquelle est financée à hauteur de 429 000 \$ par le programme RECIM du MAMH. À cela s'ajoute notre part de la dette d'agglomération de 162 169 \$.

### Dans le rapport de notre vérificateur externe on peut lire :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (sa dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2022, la rémunération annuelle de base du maire fut de 5 974 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 727 \$, pour un salaire total de 8 701 \$. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 471 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 736 \$, pour un salaire total de 2 207 \$. Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le salaire des élus municipaux des petites et moyennes municipalités ne reflétant en rien l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui y sont rattachées, il est à prévoir que dans un proche avenir, la rémunération totale des élus devra être revue à la hausse.

### Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.



Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome

Maire de Lac-Édouard



## Quai municipal et rampe de mise à l'eau

Tel que prévu, les travaux ayant trait à la réfection du quai municipal et de la rampe de mise à l'eau devraient débuter le lundi 21 août ou le lundi 28 août.

Pendant la réfection, une rampe de mise à l'eau temporaire sera offerte au Domaine du lac Édouard pour les personnes qui ont à mettre à l'eau leur embarcation ou à la sortir.



## Radio-Canada FM à Lac-Édouard

Le projet de conversion du service AM en FM de Radio-Canada à Lac-Édouard va bon train. En effet, les travaux d'installation du nouveau site ont débuté le mardi 7 août. L'antenne FM (99,9 MHz) devrait être en onde le jeudi 12 août.



Larry Bernier, agronome  
Maire de Lac-Édouard

## Lac-Édouard : Rappel aux nouveaux arrivants

Bienvenue sur notre magnifique territoire puisque Lac-Édouard est un rendez-vous avec la nature ! Nous vous transmettons un petit rappel important quant à quelques règlements qu'il vous faut respecter à Lac-Édouard.

### 1- ANIMAUX

Tous les animaux d'élevage doivent être gardés, selon le cas, dans un bâtiment d'où ils ne peuvent sortir, sur un terrain clôturé ou dans un enclos. Les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades.



### 2- DÉCHETS

Vous devez mettre vos déchets au chemin, dans un bac prévu à cet effet. SVP, utiliser des sacs de qualité afin qu'ils ne se déchirent pas. N'oubliez pas de bien fermer vos sacs. **Ne pas mettre des matériaux de construction au chemin ni les vitres, peinture, huile à moteur etc.; allez plutôt les porter au Centre de tri à La Tuque au 1220 Chemin des Pionniers et ce, sans frais.** Ne pas mettre de cendres, des branches ou des feuilles non plus. Les déchets sont ramassés le lundi matin à compter de 8 h. S'il y a une fête, ce sera le mardi. Les sacs déchirés et répandus, les carcasses d'animaux, les sacs de plus de 25 lb, ne seront pas ramassés non plus. SVP, pensez aux gens qui font la cueillette manuellement.



### 3- BANDE RIVERAINE

Il est très important de respecter les règlements concernant la bande riveraine, vous les trouverez sur notre site internet [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca) ou simplement appeler l'inspecteur municipal M. Daniel Bouvier au 819 653-2138.



### 4- COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Collecte des encombrants « GROS DÉCHETS » le mercredi 6 septembre 2023. Ne pas y déposer des matériaux de construction ! Ils ne seront pas ramassés.

### 5- Inscrivez-vous à notre infolettre et aux Alertes municipales

Branchez-vous sur le site Internet de la municipalité et suivre les indications pour vous inscrire.

MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE AIDE ET VOTRE CIVISME, C'EST TRÈS APPRÉCIÉ !

Pour plus d'informations communiquez avec madame Sylvie Héon à : [agente@lacedouard.ca](mailto:agente@lacedouard.ca)

Pierre Arseneault, directeur général adjoint



## Nouvelle attraction touristique

### La Tuque lance un circuit canotable pour partir à la découverte des marais Fitzpatrick

Le conseil d'agglomération de La Tuque est fier d'offrir un nouveau circuit touristique canotable qui permet de découvrir les richesses de la faune et de la flore des marais de Fitzpatrick. Un endroit d'une beauté exceptionnelle, qui offrira une aventure unique en Mauricie.

Ce nouveau circuit, que les gens pourront parcourir gratuitement, en canot, en kayak ou sur une planche à pagaie, comprend huit (8) structures flottantes avec des informations à lire sur leurs deux (2) côtés, ainsi que deux panneaux terrestres montrant, entre autres, la carte du circuit.

Bien que les marais de Fitzpatrick se trouvent près de la rivière Saint-Maurice, à l'endroit où la Grande rivière Bostonnais s'y jette, à quelques minutes du centre-ville de La Tuque, peu de gens les connaissent. On y croise des animaux, insectes et végétaux de grande valeur d'un point de vue écologique. Le fait de s'y promener tranquillement avec le seul son de la nature, est une expérience inoubliable.

C'est pourquoi la Ville de La Tuque a décidé de les mettre en valeur dans le cadre de ce projet. On peut accéder à ce nouveau circuit canotable en mettant son embarcation à l'eau à la marina du Club nautique Latuquois ou au Camping La Tuque (\$).

Avec ce projet, La Tuque veut sensibiliser les gens à l'importance de la préservation des marais tout en offrant une nouvelle aventure aux amateurs de plein air, facile à réaliser en famille. Les gens auront également le plaisir de découvrir des faits saillants sur l'histoire de la région. Les personnes qui n'ont pas d'embarcation pour parcourir le circuit, pourront en faire la location, moyennant le déboursé de quelques dollars, à deux endroits :

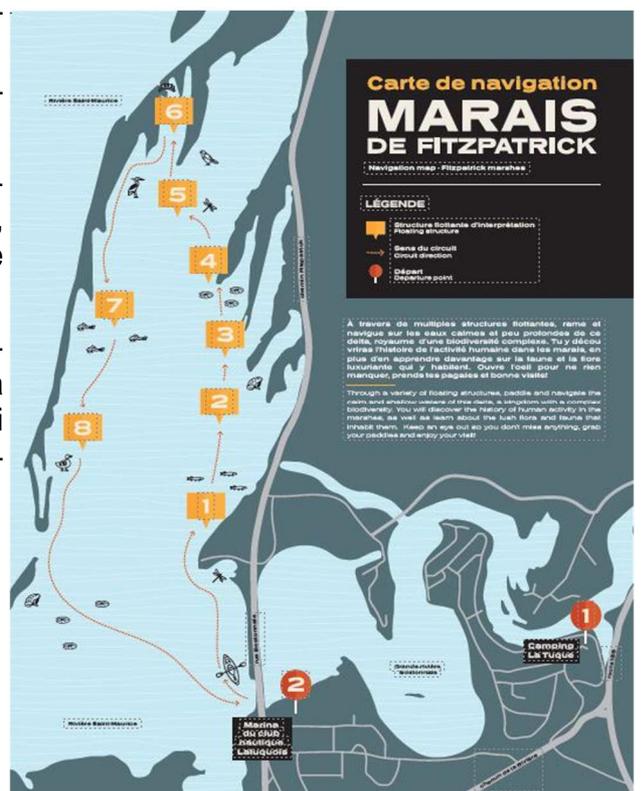
- ▶ À la marina du Club nautique Latuquois, grâce à la collaboration de l'entreprise Maikan Aventure.
- ▶ Au Camping La Tuque qui offre un service de location de canots, de kayaks et de rabaskas.

Pour réaliser ce projet, la Ville de La Tuque a bénéficié de la précieuse collaboration de partenaires dont le Club nautique Latuquois, la Société Historique de La Tuque et du Haut-Saint-Maurice, de même que l'École Forestière de La Tuque et Canards Illimités.

Les gens qui désirent découvrir ce nouveau circuit canotable pourront se procurer le dépliant au bureau d'information touristique de La Tuque qui est situé à la gare, au centre-ville, rue Saint-Louis, ainsi qu'au bureau d'accueil du parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais.

**Les embarcations nautiques à moteur sont fortement déconseillées dans la zone du circuit canotable pour préserver les bandes riveraines et assurer la sécurité des pagayeurs. Le circuit est conçu pour les petites embarcations à pagaie.**

**Bonne randonnée !**



## La rentrée scolaire sécuritaire, une responsabilité partagée



La **rentrée scolaire** s'amorcera bientôt, partout au Québec. Il est donc important pour tous les usagers du réseau routier de se familiariser à nouveau avec la présence des autobus scolaires sur les routes. Pour les policiers de la Sûreté du Québec, la sécurité des écoliers est une préoccupation quotidienne. Les agents de la paix s'assurent que les conducteurs respectent les ordres et les signaux des brigadiers scolaires. Ils surveillent le respect des limites de **vitesse** aux abords des zones scolaires et des **arrêts obligatoires** lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction, de même que tout ce qui pourrait compromettre la sécurité du public en général.

Voici quelques conseils de prévention :

- Les jeunes enfants sont de nature imprévisible et ils peuvent surgir à tout moment sur la chaussée;
- À l'approche d'un autobus d'écoliers qui est sur le point de s'immobiliser, ralentissez;
- Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque les feux rouges intermittents sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou une autre séparation physique surélevée;



Pour votre information :

- Si vous dépassez ou croisez un autobus d'écoliers dont les feux rouges intermittents clignotent, vous venez de commettre une infraction entraînant l'accumulation de 9 points d'inaptitude et d'une amende de 200 \$ plus les frais. ! La sécurité de VOS et de NOS enfants nous tiennent à cœur...

Liens intéressants à consulter, quant à la sécurité au sujet du transport scolaire :

<http://www.ateq.qc.ca>

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/index.php>

# Merci de prendre soin de nos jeunes !

---

## Des nouvelles de votre Coop



Voici quelques photos supplémentaires de la fête familiale à la plage du Gull Rock du 29 juillet dernier. Le but d'amasser des fonds pour la Coop fut nettement atteint. **En effet, cette activité nous a permis d'amasser des profits de 6400 \$.** Un grand merci à tous nos commanditaires et à tous les participants-es.



## Concours : Acheter à la Coop, c'est payant !

Gagnants des tirages : le samedi 15 juillet : B. Gingras;

le dimanche 30 juillet : Patrick Matton (il a remis son certificat cadeau à la Coop).

Dernier tirage, le mardi 15 août.

## Vidange des fosses septiques

Cet automne, en septembre ou octobre, selon son agenda, l'entreprise Sani Charlevoix procédera à la vidange des fosses septiques sur le territoire de Lac-Édouard pour les résidents permanents. Restez à l'affût du journal.

# Rendez votre fosse septique accessible.

Respectez les consignes suivantes pour faciliter la vidange de votre installation septique :



1

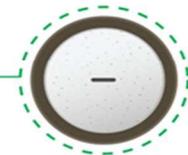
**Numéro civique bien en vue**  
Afficher le numéro de la résidence afin qu'il soit visible du chemin principal.

2 **Déterrer les couvercles**



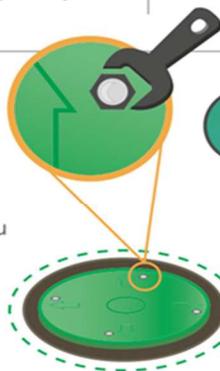
Diamètre minimal des couvercles : 50 cm (20 po)

Dégagement minimal autour des couvercles : 15 cm (6 po)



3 **Dévisser les couvercles à boulons**

Pour éviter les risques d'accident, dévissez les couvercles avec des outils au préalable et sécurisez les couvercles en replaçant deux boulons à la main jusqu'au moment de la vidange.



4 **Libérer le stationnement et le terrain jusqu'à la fosse**

Passage accessible, dégagé et sans obstacles. Barrière ouverte.



5 **Bien identifier l'emplacement de la fosse**

Toujours identifier l'endroit où votre fosse est située par une balise.



6 **Rendre votre propriété sécuritaire**

Chien bien attaché et loin des couvercles.



Vous devez retirer les couvercles de béton dans les cas suivants :

→ Couvercles non standards (artisans/trop lourds/carrés/fissurés)



→ Couvercle plus bas que le niveau du sol



→ Couvercle sous une galerie, peu importe la hauteur de dégagement



## Cueillette des déchets encombrants

La deuxième cueillette des déchets encombrants aura lieu le mercredi 6 septembre.

Que sont les encombrants ? Ce sont des objets volumineux dont il faut se départir. Il peut s'agir de mobilier (exemples : divan, téléviseur, armoires, mobilier de bureau, etc.) ou d'appareils réfrigérants utilisant les halocarbures (congélateur, réfrigérateur, climatiseur, humidificateur, déshumidificateur, refroidisseur à vin, refroidisseur d'eau).



Le jour de la cueillette, placez vos objets devant votre entrée près de la rue.

**Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement de l'Agglomération de La Tuque, 1200, chemin des Pionniers, La Tuque. C'est gratuit.**



**Appareil et accessoires sanitaires** (toilettes, baignoires, lavabos, douches, etc.)

Les toilettes doivent être séparées en deux pièces. Une baignoire triangulaire ou carrée n'est pas acceptée.

Merci de votre collaboration,  
Pierre Arseneault, directeur général adjoint

## Avis de dissolution

### Avis de dissolution

Prenez avis que la personne morale « Association des amies d'Édouard » (NEQ 1164098833), ayant son siège social au 195, rue Principale, au Lac Édouard, Province de Québec, G0X 3N0, Canada, a déclaré son intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises du Québec. Est produite à cet effet la présente déclaration requise par les dispositions de la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1).

## Dépôt pour les branches (Rappel)

La Municipalité de Lac-Édouard met à la disposition des villageois, et de ceux qui demeurent en périphérie du village, un site sur lequel ils peuvent déposer leurs branches et troncs d'arbres issus d'un déboisement ou d'un élagage. Le terrain mis à leur disposition est situé derrière le nouveau garage municipal du 111, Chemin Côté. **Cependant, cet endroit n'est pas un DÉPOTOIR ! Les ordures sont ramassées le lundi et vous devez les déposer devant votre résidence. Bientôt il y aura une amende pour les récalcitrants.**

(Voir photos pour l'emplacement exact).

En aucun temps, les villageois et ceux qui demeurent en périphérie du village, ne doivent aller porter leurs branches et arbres dans les jetées des chemins des Baies. Celles-ci appartiennent à leur association.

Nous vous remercions de votre collaboration,  
Pierre Arseneault, d.g. adjoint



## Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale  
Lac-Édouard  
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238  
Courriel : [infos@lacedouard.ca](mailto:infos@lacedouard.ca)

Heures d'ouverture du bureau municipal  
Lundi au jeudi :  
9 h à 12 h et 13 h à 16 h  
**Vendredi : Fermé**



Retrouvez-nous sur le Web :  
[www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

**Rédaction et mise en page du Tour du Lac :**  
Larry Bernier  
Rollande Lecours  
Courriel : [bernier.lecours@icloud.com](mailto:bernier.lecours@icloud.com)  
Collaboration : Pierre Arseneault

### Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec nous avant le premier mardi du mois.

**N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par courriel.**

Nous vous remercions de votre collaboration,

Rollande Lecours et Larry Bernier  
Téléphone : (819) 653-2155.  
Courriel : [bernier.lecours@icloud.com](mailto:bernier.lecours@icloud.com)

### DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais  
Directrice générale et greffière-trésorière  
(819) 680-0779 / Courriel : [infos@lacedouard.ca](mailto:infos@lacedouard.ca)

### PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Daniel Bouvier, Inspecteur municipal  
(819) 653-2138 / Courriel : [inspection@lacedouard.ca](mailto:inspection@lacedouard.ca)

### CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative  
(819) 653-2238 / Courriel : [agente@lacedouard.ca](mailto:agente@lacedouard.ca)

### DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

Monsieur Pierre Arseneault (819) 653-2438  
Courriel : [pierre.arseneault@lacedouard.ca](mailto:pierre.arseneault@lacedouard.ca)

### HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard  
Responsable des eaux usées et eau potable  
(819) 653-2238 / Courriel : [jean-francois.lessard@lacedouard.ca](mailto:jean-francois.lessard@lacedouard.ca)



### ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :  
**Le mardi 12 septembre 2023 à 17 h**  
Bienvenue à toutes et à tous !

### Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2023

10 janvier	11 avril	11 juillet	10 octobre
14 février	9 mai	8 août	14 novembre
14 mars	13 juin	<b>12 septembre</b>	12 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 17 h.  
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.